

# Je demande justice pour les victimes de Monté Sumé

*En avril 2015, la Police d'intervention rapide débarque au campement de l'église évangélique du pasteur José Julino Kalupeteka, accusé de pratiques sectaires. Son interpellation tourne au massacre de fidèles. Cinq ans plus tard, les forces de l'ordre impliquées dans ces graves violations des droits humains n'ont toujours pas été jugées.*



## Une chasse à l'homme sans témoins gênants

Le 16 avril 2015, munis d'un mandat d'arrêt, des éléments de la police d'intervention rapide (PIR) débarquent au campement de José Julino Kalupeteka, leader de l'église « *Luz do Mundo* », située dans la zone de Sao Pedro Sumé (dit Monté Sumé). Ils essayent de le convaincre de se rendre mais ce dernier refuse d'être menotté devant ses fidèles. Plusieurs de ces derniers interviennent et l'un des policiers fait feu, déclenchant les premières violences qui font plusieurs morts parmi les forces de l'ordre. Les éléments de la PIR commencent à tirer au hasard sur tous les adeptes. Durant deux semaines, Une vaste opération de représailles est menée contre les membres de l'église, accusés d'acte de guerre contre les autorités : Une véritable chasse à l'homme supervisée par un représentant des services de l'Etat.

## Un massacre passé sous silence

Après 38 années de règne jalonnées de graves violations des droits humains, José Eduardo dos Santos a quitté le pouvoir. Son successeur João Lourenço, président depuis septembre 2017, a montré des signes de changement : les violences semblent avoir diminué en nombre et certains des responsables hiérarchiques des forces soupçonnées d'exactions ont été écartés de leurs postes. Il reste à s'attaquer à l'impunité : établir la vérité sur les crimes commis sous l'ancien régime et rendre justice aux victimes. Lors du

massacre de Monté Sumé, les autorités avaient dénombré 22 morts dont 9 policiers mais l'opposition avait évoqué jusqu'à mille victimes. Le président João Lourenço, devrait à l'occasion de la commémoration des cinq ans de ce massacre, demander l'ouverture d'une enquête judiciaire sur ces faits.

Jusqu'à ce jour, seuls des membres de l'église ont été condamnés à des peines de prison. José Julino Kalupeteka a été condamné à 28 ans d'emprisonnement à l'issue d'une parodie de procès, en avril 2016. Selon le code pénal, la peine maximale de prison en Angola est de 24 ans.

Les victimes de cette tragédie commémorent chaque année, en cachette et dans le silence, ces faits survenus il y a maintenant cinq ans. L'ACAT demande à ce que vérité et justice, droits internationalement reconnus pour les victimes, soit rendues. Les auteurs de graves violations des droits humains doivent être jugés et condamnés pour les actes illégaux commis.

[Télécharger la lettre d'interpellation](#)

**Pour aller plus loin sur le sujet**

Rapport de l'OFPPRA

[https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1611\\_ago\\_setimo\\_dia\\_a\\_luz\\_do\\_mundo.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1611_ago_setimo_dia_a_luz_do_mundo.pdf)

.....  
.....  
.....  
France

Son Excellence, Monsieur le Président Joao Lourenço  
Président de la République d'Angola  
Protocole de Estado  
Rue 17 de Setembro  
Luanda  
ANGOLA

A ....., le ...../...../2020

Monsieur le Président,

Il y a cinq ans, mi-avril 2015, des éléments de la Police d'intervention rapide (PIR) ont massacré un nombre important de membres de l'église « *Luz do Mundo* » à São Pedro Sumé.

Jusqu'à ce jour, aucun des auteurs et responsables de ces exactions n'a eu à en répondre devant la justice. Durant la présidence de José Eduardo dos Santos, le gouvernement a toujours nié l'existence de ce massacre.

Aujourd'hui, il est de votre responsabilité, en tant que chef de l'Etat et garant de la justice, de mettre un terme à cette impunité qui a trop duré. Vérité et justice doivent être rendues.

J'appelle à ce que des procédures judiciaires soient rapidement engagées à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité qui ont commis de graves violations des droits humains à São Pedro Sumé en avril 2015.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.